
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant reconnaissance de l'opérateur direct. -
Bibliothèque locale de Châtelet**

A.Gt 20-03-2019

M.B. 26-04-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, La bibliothèque organisée par la Ville de Châtelet est reconnue en qualité d'opérateur direct bibliothèque locale de catégorie 2, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juin 1999 portant reconnaissance de la bibliothèque publique locale de Châtelet est abrogé, et ce partir du 1^{er} janvier 2019.